

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Monsieur le Président, je sais que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire tire à sa fin, mais je voudrais profiter de l'occasion pour remercier le député de Don Valley—Nord qui a proposé la mesure d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Les projets de loi d'initiative parlementaire sont rarement choisis comme des affaires faisant l'objet d'un vote et sont encore plus rarement adoptés. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants. Ils sont extrêmement importants. Je peux assurer à tous les députés et à tous les habitants de Don Valley—Nord que le député à l'origine de cette mesure législative a fait d'innombrables démarches auprès de tous les députés afin qu'ils appuient son projet de loi.

Je ne connais personne qui n'aime pas ses grands-parents. Tout le monde a des anecdotes à raconter. L'un de mes grands-pères était boucher; l'autre était menuisier. Du menuisier, j'ai appris à faire des travaux de menuiserie et d'autres rénovations à la maison; du boucher, j'ai appris à reconnaître l'importance des aliments et leur valeur nutritive, car il était également épicier. C'était merveilleux de le voir travailler. Il aimait tellement ses petits-enfants. Hélas mes deux grands-pères sont décédés.

• (1825)

Les grands-mères, les matriarches de nos familles, ont pris soin de nous et nous ont aimés comme si elles étaient nos mères. Elles étaient toujours prêtes à aider lorsque nos parents connaissaient des problèmes. Elles étaient toujours prêtes à nous donner le soutien et l'amour dont nous avons tous besoin. Il est évident que les grands-parents jouent un rôle très spécial dans nos vies.

Je veux que le député de Don Valley—Nord dispose de quelques minutes pour clore le débat, mais je veux simplement répéter qu'il a travaillé d'arrache-pied pour faire reconnaître la contribution très importante des grands-parents dans nos vies. Je le félicite et je félicite tous les députés qui ont pris le temps de le remercier d'avoir soulevé cette question de même que tous ceux qui ont profité de l'occasion pour faire l'éloge de leurs grands-parents.

Le vice-président : L'auteur de la motion prendra la parole en dernier et mettra ainsi un terme au débat.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley—Nord, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier tous les députés qui se sont prononcés en faveur de la motion. Je remarque que personne ne s'est prononcé contre.

Toutefois, je voudrais clarifier les choses. Le député réformiste a dit que les députés libéraux n'avaient pas appuyé la motion. Je tiens à signaler que le sous-comité des initiatives parlementaires a considéré que la motion ne pouvait pas faire l'objet d'un vote. Une fois que le sous-comité dit non, il est fort peu probable que les députés disent oui, car ils respectent l'indépendance du sous-comité. Ce sous-comité se composait de députés du Parti réformiste, du Bloc québécois et du Parti libéral.

Ajournement

Je tiens à remercier à nouveau tous les députés qui ont appuyé la motion. Comme on dit, «tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.» Nous reviendrons un jour sur cette question et nous adopterons la motion avec l'appui de tous les partis avant la dissolution de la Chambre en 1997 ou 1998. Nous nous assurons que les grands-parents du Canada aient leur journée nationale.

Le vice-président : La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA SANTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, à la mi-mars, j'ai posé une question à la ministre de la Santé au sujet du non-respect des promesses budgétaires relatives au financement fédéral du Programme d'action communautaire pour les enfants, qui est destiné aux enfants vulnérables et à risque. À ce moment-là, j'ai exhorté la ministre à réévaluer les compressions draconiennes touchant le financement de ce programme et je lui ai souligné que ce que le gouvernement et elle étaient en train de faire, c'était réduire le déficit au détriment des enfants les plus pauvres et les plus vulnérables.

En guise de réponse, la ministre de la Santé a déclaré que le budget ne réduisait pas radicalement le financement de ce programme. Selon elle, il ne faisait que réduire la croissance du financement.

J'ai ici une note du directeur régional chargé de la promotion de la santé et du développement social dans la région de la Colombie-Britannique dans laquelle le directeur confirme qu'au cours de l'exercice 1996-1997 il y aura une réduction d'environ 30 p. 100 de la subvention initiale et qu'au cours de l'exercice suivant, 1997-1998, la réduction sera d'environ 50 p. 100 de la subvention initiale. S'il ne s'agit pas là d'une réduction draconienne du financement des programmes destinés aux enfants pauvres, à risque et vulnérables, je me demande bien ce que c'est. C'est un honteux reniement des promesses qui ont été faites. Nul doute que des organismes comme la B.C. Coalition for Children et les personnes qui travaillent auprès des enfants pauvres partagent cette préoccupation. La ministre Joy MacPhail du gouvernement de la Colombie-Britannique s'est fermement opposée à ces compressions.

• (1830)

Il est très clair que ces réductions s'inscrivent dans le cadre du programme global du gouvernement. On le voit dans le projet de loi C-76, un projet de loi des plus destructeurs, un projet de loi que le gouvernement est en train de faire adopter à toute vapeur sans même donner au public la possibilité de se faire entendre lors d'audiences tenues dans tout le pays, sans même permettre à